

- Pottier frere de l'enfant & la Marraine a été Marguerite Pottier sa sour aussi du canton de St Michel Sigogne
- B
Elizabeth Maphre 221 Le trois Novembre mil huit cens trente cinq j'aisupplié les cérémonies du Baptême dans l'église de S^t Michel à Elizabeth née le 7 Novembre l'an dernier du legitime mariage entre Benjamin Maphre & Magdelene Corporon de St. Michel la mere présente laquelle a déclaré qu'au defaut de Prêtre elleavoit fait ondoyer sonenfant par Jean Cottreau son voisin. Le Parain aété Pierre Gabriel Corporon fils Simon Corporon & laMarraine a été Félicité Corporon sour delamere de l'enfant aussi de S^t Michel Sigogne
- B
Epiphone Mandé Dousset 222 Le trois Novembre mil huit cens trente cinq J'ai supplié Les cérémonies du Baptême à Epiphone Mandé né le 18 Novembre del'an dernier dulégitime Mariage entre PierreDousset & Jeanne Miuce de S^t Michel dans leglise du quel la cérémonie a pris place la mere présente. Laquelle a déclaré que faute de Prêtre elle avoit fait ondoyer son enfant par amable Boudreau leurvoisin LeParainaété Ignace Fulgence Dousset frere consanguin del'enfant &la Marraine a été Elizabeth Cottreau épouse duParain aussi de S^t Michel Sigogne
- B.
Charles Eustache Babin 223 Lequatre Novembre mil huit cents trente cinq aété parmoi Sous-signé Charles Eustache né cejour même ju légitime Mariage entre Jean Babin & Anne Thibodeau deSte Anne lepere présent LeParain aété Charles Vincent Babinfrere dupere de l'enfant La Marraine aété Catherine Bourque épouse duParain ausside Ste Anne Sigogne
- M
François David Dousset & Cécile Leonisse Miuce 47 Le cinq Novembre mil huit cens trente cinq après deuxpublication debans de Mariage faites dans léglise de S^{te} Anne au Prone dela Messe Paroissiale (dispense accordée de la 3^e vules circonstances demon depart) aujour dela Toussaint & le jour desmorts entre Francois David Dousset fils majeur de Charles Dousset &d'Anne Miuce de la Paroisse deS^{te} Anne d'une part & entre Cecile Leonisse Miuce fille mineure d'Anselme Miuce & de Marguerite Miuce aussi de la Paroisse de S^{te} Anne d'autre part sans qu'ilssoit rencontré aucun obstacle opposition ou empêchement quelconque excepté l'empêchement deconsanguinité toute dabord au 3^e degré pur entre lamere de lafille &lepere du Garçon &au 3^e issu du quatrieme avec lamere de l'épousée. duquels empêchemens dispense est accordée delapart &par l'autorité des Superieurs légitimes Salvo Juré, JePretre soussigné ai reçu le mutuel consentement de Mariage des dites parties &leur ai ensuite donné la Bénédiction nuptiale selonles rites & cérémonies del'église Catholique telles qu'elles sont prescrites dans le Rituel de Quebec avec l'agrement deleurs parens respectifs ontété présents &temoins Ledit Anselme Miuce pere del'épouse, Jean Cyrille Miuce Francois David Miuce freres de l'épouse Louis Thomas Dousset pere del'époux Charles Babin & plusieurs autres personnes del'endroit leurs parens &amis Sigogne
- B
Charles Francois Surete 224 Le six Novembre mil huit cens trente cinq aété parmoi soussigné Charles Francois né le dit jour dulégitime Mariage entre Augustin Surete & Jeanne Françoise Bourque deSte anne lepere présent Le Parain aété François Bourque pere de la mere del'enfant &la marraine a été Monique Estere Pottier épouse du Parain Sigogne

CeRegistre contient 46 feuillets sansle couvert